

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 39/1896 :

Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation et amélioration environnementale des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olivres - Autorisation de signature du marché

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

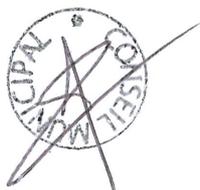
ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1896-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

David LORION

Affaire n°39/1896 : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation et amélioration environnementale des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives - Autorisation de signature du marché.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la délibération n°28/1273 du 05 septembre 2023, une consultation a été lancée suivant la procédure avec négociation (articles R.2172-2 1° - exception au CONCOURS -, L.2124-1, L.2124-3, R.2124-1, R.2124-3 3°, R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique), afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'amélioration environnementale des écoles Edmond ALBIUS et Flora TRISTAN à Bois d'Olives. Le marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de confier au maître d'œuvre tout ou partie des éléments de mission ci-dessous :

- la mission préliminaire à la mission de base suivante : les études de diagnostic (DIAG) ;
- la mission de base suivante : les études d'avant-projet sommaire (APS) , les études d'avant-projet définitif (APD), les études de projet (PRO), l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), les études d'exécution (EXE) ainsi que la participation à la cellule de synthèse ou le visa (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par l'entreprise titulaire (ou les entreprises titulaires) , la direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux (DET), l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- les missions complémentaires (MC) suivantes :
 - MC1 : l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et l'installation des bâtiments modulaires de l'école provisoire (acquis par la collectivité), y compris enlèvement ;
 - MC2 : l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC) ;
 - MC3 : la détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, l'établissement du DUEM (dossier d'utilisation, d'exploitation et de maintenance) et du plan prévisionnel de gros entretien et de maintenance périodique en adéquation avec la GTC des ouvrages livrés ;
 - MC4 : la conception de la signalétique (fonctionnelle, directionnelle, accessibilité, sécurité)
 - MC5 : les études d'exécution « Basse tension » ;
 - MC6 : la livraison et mise en service des équipements ;
 - MC7 : l'étude énergétique avec simulation thermodynamique de confort d'été (saison chaude) en adéquation avec les recommandations réglementaires et ou préconisations des référentiels locaux.

La consultation est un marché à tranches en application des articles R2113-4 à R2113-6 du CCP. Elle est décomposée en une (01) tranche ferme et trois (03) tranches optionnelles comme suit :

- Tranche ferme : elle porte sur la réalisation des études DIAG, AVP (y compris PC), PRO et l'établissement du DCE Travaux de l'ensemble du projet (les deux écoles + plateau sportif) ainsi que sur l'exécution des missions complémentaires MC1, MC3, MC4, MC5 et MC7 ;
- Tranche optionnelle n°1 : elle porte sur la réalisation des éléments de mission ACT (Analyse des candidatures et des offres + mises au point éventuelles des contrats de travaux), VISA, DET, AOR, MC2 – OPC et MC6 pour la phase Ecole élémentaire Edmond Albius ;
- Tranche optionnelle n°2 : elle porte sur la réalisation des éléments de mission ACT (Analyse des candidatures et des offres + mises au point éventuelles des contrats de travaux), VISA, DET, AOR, MC2 – OPC et MC6 pour la phase Ecole maternelle Flora Tristan ;
- Tranche optionnelle n°3 : elle porte sur la réalisation des éléments de mission ACT (Analyse des candidatures et des offres + mises au point éventuelles des contrats de travaux), VISA, DET, AOR et MC2 – OPC pour la phase Plateau sportif.

Chacune des tranches donne lieu à une remise de prix et d'un délai d'exécution distincts.

La décision d'affermir ou non la(les) tranche(s) optionnelle(s) sera ~~notifiée au titulaire du marché~~ sous forme d'un ordre de service.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1896-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

En cas d'attente ou de non affermissement de la (des) tranche(s) optionnelle(s), le titulaire du marché ne pourra prétendre au versement d'aucune indemnité d'attente ou de dédit.

L'objectif des travaux est de réhabiliter les deux écoles en site partiellement occupé. Une rénovation et une mise aux normes des locaux s'avèrent nécessaires pour améliorer l'état actuel des bâtiments et les désordres techniques dont les deux écoles souffrent.

Le terrain d'assiette de l'opération représente une superficie d'environ 12 000 mètres carrés. Le programme prévoit principalement la réhabilitation complète de tous les bâtiments (surface utile totale des deux écoles 2760 m²), et comprend accessoirement des constructions neuves avec les surfaces utiles suivantes :

Pour l'école E. ABIUS

- Espaces bâtis : 77 m² (Ex BCD devient Périscolaire) + WC attenants
- Espaces extérieurs : 100 m² (Préau)
- Amélioration environnementale par traitements paysagers, mobiliers d'usage, signalétiques.

Pour l'école F. TRISTAN

- Espaces bâtis : 55 m² (salle de classe) + WC attenant de 25m² + 1 WC de 25 m²
- Espaces extérieurs : 100 m² (Préau)
- Amélioration environnementale par traitements paysagers, mobiliers d'usage, signalétiques.

Extension de la cour de récréation au NORD contre le terrain de foot.

L'estimation du coût total de l'opération s'élève à 9 450 000,00 € HT, et est décomposée comme suit :

Phase 0 ECOLE PROVISoire (8 modules) :	1 000 000,00 € HT
Phase 1 ECOLE E. ALBIUS :	4 600 000,00 € HT
Phase 2 ECOLE F. TRISTAN :	3 050 000,00 € HT
Phase 3 PLATEAU SPORTIF SYNTHETIQUE :	800 000,00 € HT

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 02 avril 2024 avec une date limite de remise des candidatures fixée au vendredi 07 mai 2024 à 15h00 (heure locale).

A l'issue de la phase candidature, les trois candidats suivants ont été invités à remettre une offre avant le 12 septembre 2024 à 15h00 (heure locale) :

▪ Groupement « SARL MALECOT & BOYER (M&B) Architectes (*mandataire*) / INTEGRALE INGENIERIE / ATM-OI / ESPRIT DU LIEU / Vincent HODGI Coordination / SIGMA ACOUSTIQUE (*cotraitants*) »

▪ Groupement « LERICHE ARCHITECTURE SARL (*mandataire*) / Gaëlle BEAUDOIN Economiste / INTEGRALE INGENIERIE / ALPHA ENERGIE / IMAGEEN SCOP ARL / ATELIER WE / RICE / US2C (*cotraitants*) »

▪ Groupement « Laurent PERRIN Architecte (*mandataire*) / UNI VERT DURABLE / ALPHA ENERGIE / INTEGRALE INGENIERIE / DB ACOUSTIC / MIRANVILLE PILOTAGE COORDINATION (MPC) (*cotraitants*) ».

Conformément à l'article R2161-17 du code de la commande publique, une réunion de négociation a été menée avec chacun des trois candidats les 20 et 21 novembre 2024. A l'issue de cette réunion de négociation, par courrier dématérialisé en date du lundi 25 novembre 2024, il leur a été demandé de remettre une offre négociée, et ce avant le mardi 03 décembre 2024 à 12h00 (Heure de la Réunion). Les candidats ont transmis leurs offres négociées dans les délais impartis.

Par courrier dématérialisé en date du lundi 03 février 2025, les candidats ont été informés de la clôture de la phase de négociation et ont été conviés soit, s'il y a lieu, à présenter une éventuelle offre nouvelle, notamment portant sur une baisse des honoraires, soit de maintenir leur offre négociée. La date limite de remise des réponses a été fixée au mardi 11 février 2025 à 15h00 (heure locale). Les trois candidats ont répondu dans le délai imparti et ont maintenu leurs offres négociées.

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20250417-39-1896-DE Date de télétransmission : 23/04/2025 Date de réception préfecture : 23/04/2025
--

Le vendredi 14 février 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur technique – 60% et valeur économique – 40%), l'offre du groupement LERICHE ARCHITECTURE SARL (mandataire) / Gaëlle BEAUDOIN Economiste / INTEGRALE INGENIERIE / ALPHA ENERGIE / IMAGEEN SCOP ARL / ATELIER WE / RICE / US2C (cotraitants) » pour un montant global (toutes tranches confondues) négocié de 1 217 714,02 € TTC.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 212 2313 22212001 47.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De l'AUTORISER, lui, l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché de maîtrise d'œuvre sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).**

P/EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

David LORION

